

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 11 septembre 2017, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

<b>Etaient présents :</b>	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mme COMUZZI, Mr BARDE, Mme MAURON, M. BOISIER, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, MOINE, ANSELMETTI, Mmes GRASSET, SANCHEZ-ROL, DUPUIS, SAINT-JEVEINT, PERRET
<b>Excusés :</b>	M. Jean-Louis PECHOUX, Mr BOSSAN, Mme MATHIEU
<b>Pouvoirs :</b>	M. Jean-Louis PECHOUX à M. Henri BOISIER Mme Sandrine MATHIEU à Mme Marie-Josèphe DUPUIS
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. Daniel ANSELMETTI

Ouverture de la séance : 20 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juillet 2017 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

**MARCHÉS FORMALISÉS SIGNÉS** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :



**MARCHÉS A BON DE COMMANDE SIGNÉS** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :  
**NÉANT**



**DÉCISIONS PRISES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

Devis du 31 juillet 2017

N° 2017-027 – Signature du marché SARL CRAUSAZ, de 3.064,50 € HT soit 3.677 € TTC pour la fourniture d'un distributeur de sel

Devis du 9 août 2017

N° 2017-028 – Signature du marché SNTP, de 5.792 € HT soit 6.950,40 € TTC pour l'évacuation des déchets stockés vers la STEP de PERIGNAT

N° 2017-029 – Signature du marché SERVIGNAT, de 2.592,91 € HT soit 3.111,49 € TTC pour la climatisation de l'extension de la mairie

Devis du 28 août 2017

N° 2017-030 – Signature du marché LEBLANC, de 7.593,75 € HT soit 9.112,50 € TTC pour la fourniture de décorations de Noël

## DÉLIBÉRATION 2017051-1 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT AU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint au patrimoine à compter du 22 octobre 2017 et valide le tableau mis à jour des emplois permanents à temps complet.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		NOMBRE		
EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	AUTORIS ES	POURVU S	DONT CONTRACTU EL
Fonctionnel	Directeur Général des Services de commune de – de 3500 habitants	1	1	0
Service administrati f	Attaché Territorial Principal	1	1	0
	Attaché Territorial	1	Non pourvu	0
	Rédacteur Territorial	1	1	1
	Adjoint Administratif Territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0
	Adjoint Administratif Territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	Non pourvu	0
	Adjoint Administratif Territorial	1	1	0
Service technique	Agent de Maîtrise	1	1	0
	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	0
	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	5	2	0
	Adjoint Technique Territorial	3	1	0
Service social	ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	1	0
Service culturel	Attaché de conservation du patrimoine	1	Non pourvu	0
	Adjoint du patrimoine	2	1	0
<b>Total</b>		<b>28</b>	<b>16</b>	<b>1</b>

**DELIBERATION 2017052 - TRANSFERT AU SIEA DU CONTROLE ET DE LA PERCEPTION, POUR REVERSEMENT A LA COMMUNE, DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROVISoire (RODPP)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger le SIEA d'assurer, pour le compte de la commune, la perception des montants correspondants à la Redevance d'Occupation du Domaine Public Provisoire (RODPP), par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

**DÉLIBÉRATION 2017053 – ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER IMPASSE DU FOUR/GRANDE RUE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir pour la somme de 55.000 €, un immeuble proposé par Mme Mathilde FAVRE, comprenant deux entrées (1 impasse du Four et 488 Grande Rue cadastrée section AB parcelle N° 124, comprenant un rez-de-chaussée (occupé par un cabinet dentaire) et deux appartements en étage (libres à ce jour).

**DÉLIBÉRATION 2017054 – BAIL COMMERCIAL VANESS BEAUTE – RUPTURE ANTICIPÉE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prononcer la résiliation anticipée à l'amiable, à effet au 31 août 2017, du bail commercial consenti à l'institut VANESS BEAUTÉ, représenté par Mme Vanessa GIROD, sans versement d'indemnité.

**DÉLIBÉRATION 2017055 – TRANSFORMATION DE LA CC HAUT BUGEY (CCHB) EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le changement de catégorie juridique de la Communauté de Communes Haut Bugey en passant Communauté d'Agglomération, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il approuve également la dénomination « Haut-Bugey Agglomération » issue de cette transformation.

**DÉLIBÉRATION 2017056 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PROTECTION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de tous organismes au taux maximum pour aider au financement des travaux de protection du patrimoine concernant les 22 baies (38m<sup>2</sup>) des vitraux de l'église. Le montant des travaux est estimé à 21.484 € HT.

**DÉLIBÉRATION 2017057 1 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ AVEC LES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA**

Le Conseil Municipal décide par 17 voix pour 1 voix contre (M. Henri BOISIER) de verser la somme de 1.000 € à l'Association « Fondation de France » afin de venir en aide aux communes sinistrées des Antilles, notamment les îles de Saint Barthélemy et Saint Martin, après le passage de l'ouragan IRMA.

**DÉLIBÉRATION 2017058 – ACQUISITION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL 895 GRANDE RUE ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2017028 du 15 mai 2017**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir un local professionnel sis 895 Grande Rue, proposé par la SCI ZHENG QI, pour la somme de 95.000 €. L'acte sera régularisé en l'étude de Me Bénédicte BAUD à Izernore.

## **DÉLIBÉRATION 2017059 – ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN – CONSORTS PASQUIER**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir auprès des consorts PASQUIER, pour la somme de 4.500 €, les parcelles de terrain ci-après :

<u>Section</u>	<u>Numéro</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Superficie</u>
C	80	CRET DU FOUR (BND)	48 a 59 ca
E	422	AU GARENOD	29 a 74 ca
E	435	AU GARENOD	37 a 88 ca
		TOTAL	1 ha 16 a 21 ca

Monsieur le Maire précise que la parcelle section C N° 80 d'une surface totale de 16.860 m<sup>2</sup> est inscrite au cadastre en BND (Bien Non Délimité) et répartie entre trois propriétaires dont la commune d'IZERNORE, conformément au détail ci-dessous :

<u>Propriétaire</u>	<u>N° de surface</u>	<u>Superficie</u>
Commune d'Izernore	A	48 a
CARRIER Gérard	B	72 a 01 ca
PASQUIER Jean-Pierre	C	48 a 59 ca
	TOTAL	1 h 68 a 60 ca

## **DÉLIBÉRATION 2017060 – DEGREVEMENT DE TAXE FONCIERE SUR LE BATIMENT « PLASTIBELL »**

Le Conseil Municipal est informé que suite au jugement du 20 juin 2017 rendu par le Tribunal Administratif, la commune d'Izernore s'est vue accorder un dégrèvement de la taxe foncière relative aux bâtiments loués à PLASTIBELL pour les exercices de 2011 à 2017.

La taxe foncière ayant fait l'objet d'une refacturation à la société PLASTIBELL conformément aux baux commerciaux de location, il convient de reverser les montants perçus par la commune à la société PLASTIBELL, soit :

pour 2011	6.816 €
pour 2012	7.533 €
pour 2013	8.085 €
pour 2014	8.213 €
pour 2015	8.398 €
pour 2016	8.586 €
pour 2017	8.655 €

### **FINANCES**

Le Conseil Municipal prend connaissance du montant définitif du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) qui s'élève à 97.344 € pour l'année 2017.

### **URBANISME**

Le Conseil Municipal est informé de la signature du bail emphytéotique d'une durée de 50 ans pour la somme de 1 € symbolique, entre la commune et SEMCODA et correspondant au projet d'immeubles collectifs « Les Balcons de l'Oignin », sur lot 7 d'une surface de 4.394 m<sup>2</sup> au lieu-dit sur La Courbe.

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'un propriétaire qui souhaite céder ses terrains situés en zone non constructible sur le hameau de Pérignat. Une évaluation de ces biens est requise.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de création d'une onglerie sur la commune.

### **ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal retient la proposition de CLYMATS D'ENTREPRISE pour une prestation d'information et de conseil auprès des associations de la commune pour la somme globale de 1.350 € HT soit 1.620 € TTC.

L'association SOLIDARITE HAUT BUGEY remercie le Conseil Municipal pour le versement de la subvention de 200 € versée pour l'année 2017.

### **TRAVAUX**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement des différents travaux en cours :

Extension de la mairie : A venir les meubles en salle de conseil et finitions menuiseries.  
Avenant fait pour l'installation de lanternes extérieures et ajout d'un dispositif d'appel.  
Rappel concernant l'extinction des lumières le soir par les entreprises.  
Planning prévisionnel de fin de travaux : entre le 15 et le 30 novembre 2017.  
REUNIONS DE CHANTIER : LE MARDI à 14 H

Parvis devant la mairie : stabilisé provisoire à prévoir, pour information M. l'architecte des Bâtiments de France sera présent en mairie le 26 septembre à 16 h.

Pont du Voirle : l'architecte des Bâtiments de France a donné son accord verbal pour le projet et un marché est en cours avec SED'IC.

Sectorisation des compteurs d'eau : suite à des problèmes récurrents de pression ou d'alimentation en eau sur le hameau d'Intriat, il a été décidé de poser 8 compteurs « intelligents », à différents endroits stratégiques qui permettront de vérifier la pression de façon régulière.

Route de Bussy : marquage à venir

### **MUSÉE**

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan positif des Journées Européennes du Patrimoine malgré une météo défavorable.

Environ 500 personnes ont assisté au spectacle proposé par « les portes de l'Histoire » et les « Limitis ». Les enfants ont particulièrement apprécié la démonstration et les jeux proposés. Un bilan satisfaisant.

### **AFFAIRES SCOLAIRES et PÉRI-SCOLAIRES**

#### **ECOLE :**

BILAN de la rentrée scolaire : 286 élèves au total dont 30 en Petite Section, 11 classes + 1 classe ULIS. 15 enseignants et 3 AVS (Aides de Vie Scolaire).

Concernant les TAP, le choix avait été fait au mois de juin de conserver les mêmes dispositions pour la rentrée 2017, soit 4.5 jours d'école.

GRILLONS : l'association est satisfaite de la saison d'été et a eu de bons retours des camps qui ont été forts appréciés.

## DIVERS

### FLEURISSEMENT :

Le Conseil Municipal est informé du résultat du classement départemental du fleurissement : la commune d'Izernore se place 9<sup>ème</sup> dans la 4<sup>ème</sup> catégorie : villes et village de 2.000 à 5.000 habitants.

### POLLUTION :

M. Henri BOISIER informe le Conseil Municipal qu'il a saisi les services de la Préfecture concernant les odeurs dégagées par l'entreprise CCM. Le dossier est suivi par ces services.

Dans le même cadre des pollutions au sol ont été constatées autour de l'entreprise TECHNOLAC

### COMMÉMORATION 2019 :

Le plan de vol est validé et la zone d'atterrissage des parachutes à côté des terrains de football est acceptée.

Une demande de subvention doit être faite auprès de l'état pour aider au financement de cette manifestation.

Une présentation de la manifestation au comité des fêtes sera organisée après l'assemblée générale de cette association (20 octobre 2017).

### DÉRATISATION :

Le Conseil Municipal est informé qu'une dératisation a dû être effectuée sur le quartier nord de la commune et à Tignat. Un contrat annuel a été signé avec une entreprise pour ce type de prestation.

### NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS :

Un nettoyage des réservoirs aura lieu le 3 octobre pour Cessiat Tignat et les 10 et 11 octobre pour les autres réservoirs d'Izernore et des bassins de rétention d'eau.

### TAXE FONCIERE :

Les élus et les services de la mairie ont été interpellés par les administrés concernant la hausse constatée sur la taxe foncière et due à la taxe des ordures ménagères 2017 qui est dorénavant appliquée sur la valeur locative et imputée aux propriétaires. Il est rappelé que cette modification est due à la loi NoTRE et qu'un lissage est prévu sur 5 ans sur le territoire de la CC Haut Bugey.

### POLICE MUNICIPALE :

M. le Maire souhaite constituer un groupe de travail pour le projet de mutualisation des services de police municipale. La commune de Béard-Géovreissiat serait intéressée. Il serait bon de visiter des communes déjà équipées. Une première réunion est organisée le mardi 10 octobre à 17h30 en mairie d'Izernore.

COMMISSION : Michel COLLETAZ, Christiane MAURON, Sylvie COMUZZI, Jacques LAMY